



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

0710

Abidjan, le 28 JUIL. 2022

N/Réf. :MEMINADER/CHPH/DG/naj

NOTE D'INFORMATION N°0011

Objet : Informations relatives à l'exportation du caoutchouc granulé

Mesdames, Messieurs

Il est porté à la connaissance des usiniers producteurs de caoutchouc granulé, qu'à compter du 1^{er} août 2022, l'exportation des TSR est soumise à la délivrance par le Conseil Hévée-Palmier à Huile, d'une Autorisation d'Exportation (AEX).

Cette autorisation est délivrée sur simple demande (par courrier ou mail) auprès du Service du Guichet Unique à Abidjan et à San-Pedro.

La demande est payante conformément aux textes réglementaires sur les actes tarifés.

A compter du mois de septembre 2022, le non versement des cotisations et taxes parafiscales constitue un motif impératif de rejet de la demande.

Les opérateurs sont invités à consulter le site web, www.conseilheveapalmier.ci, pour de plus amples informations.

NB :

- l'Autorisation d'Exportation est valable pour une seule expédition ;
- un carnet d'Autorisation d'Exportation est mis gratuitement à la disposition des usiniers qui pourront le reproduire ;

Contacts :

- **Guichet Unique Abidjan :** Monsieur TOURE DERUOTH,

Tél : 05 45 34 25 12, Email : guichetuniqueabidjan@conseilheveapalmier.ci

- **Guichet Unique San-Pedro :** Monsieur OUATTARA Youssef Ben Ali,

Tél : 05 86 14 83 15, Email : guichetuniquesanpedro@conseilheveapalmier.ci

